



La filière céréalière française Interceréales

Liège, le 6 novembre 2024

Bruno BARRIERE-GUILLOT

Une organisation professionnelle

✚ Intercéréales est l'organisation professionnelle de la filière céréalière française

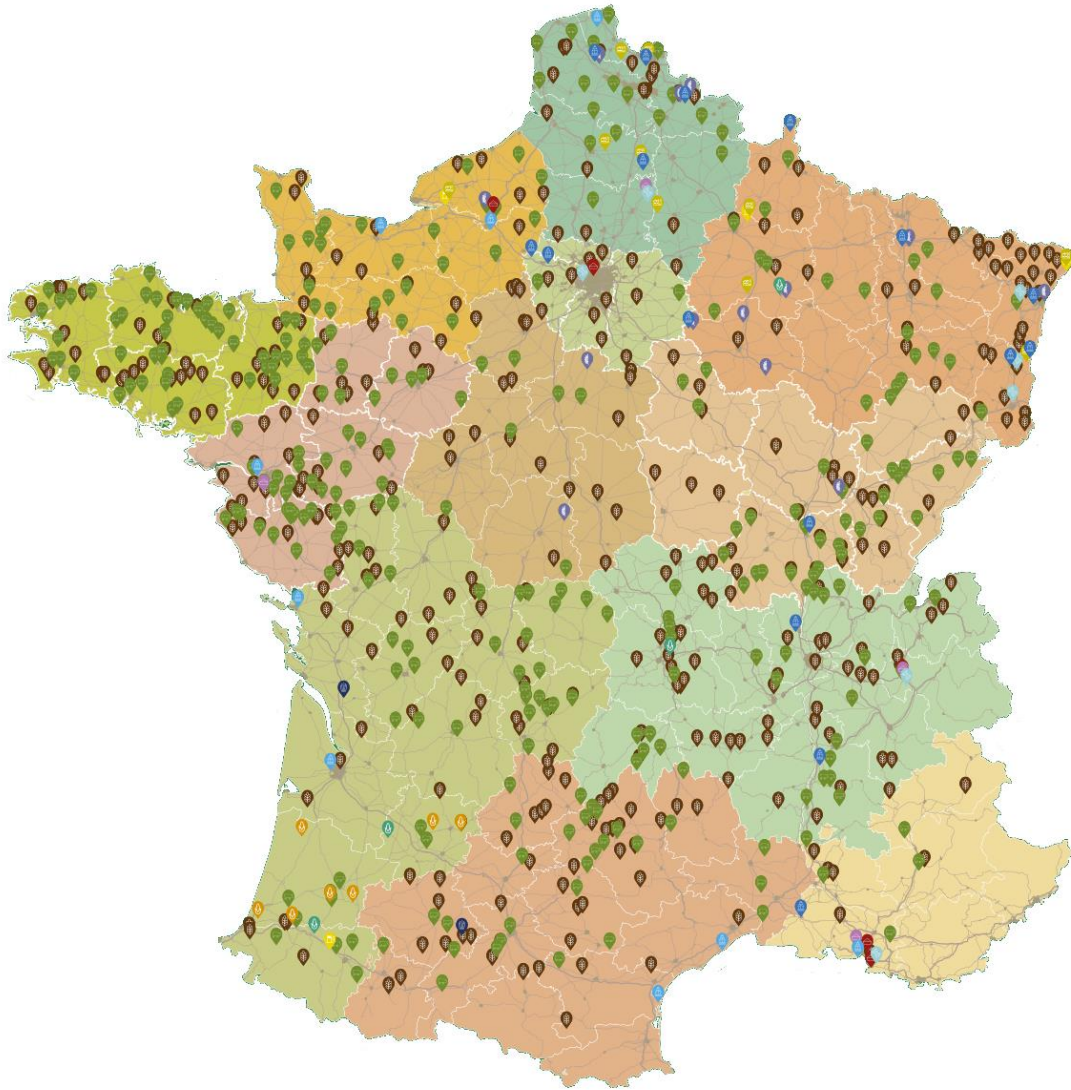
- Association à but non lucratif reconnue par les pouvoirs publics depuis 2003
- Représente la filière des céréales (18 céréales) et tous les acteurs économiques de la filière : de la production à la 1^{ère} transformation, en passant par la collecte et la commercialisation
- Un lieu d'échange et de dialogue entre ces organisations
- Financement via des CVO, dont 72 % est alloué au financement d'actions de R&D confiées à notre institut de recherche appliquée Arvalis

« Nous sommes le lien »

- ❖ L'interprofession rassemble et coordonne les acteurs de la filière pour « faire filière » afin, d'une part, de maintenir et d'améliorer la compétitivité de la filière céréalière française, et d'autre part, de valoriser le savoir-faire français, la qualité des productions et produits céréaliers en France comme à l'international.
- ❖ Cette position permet à Intercéréales de faire échanger tous les acteurs ensemble, notamment lorsqu'ils font face à des problématiques et des enjeux communs.

1 La filière céréalière française

La filière céréalière en quelques chiffres



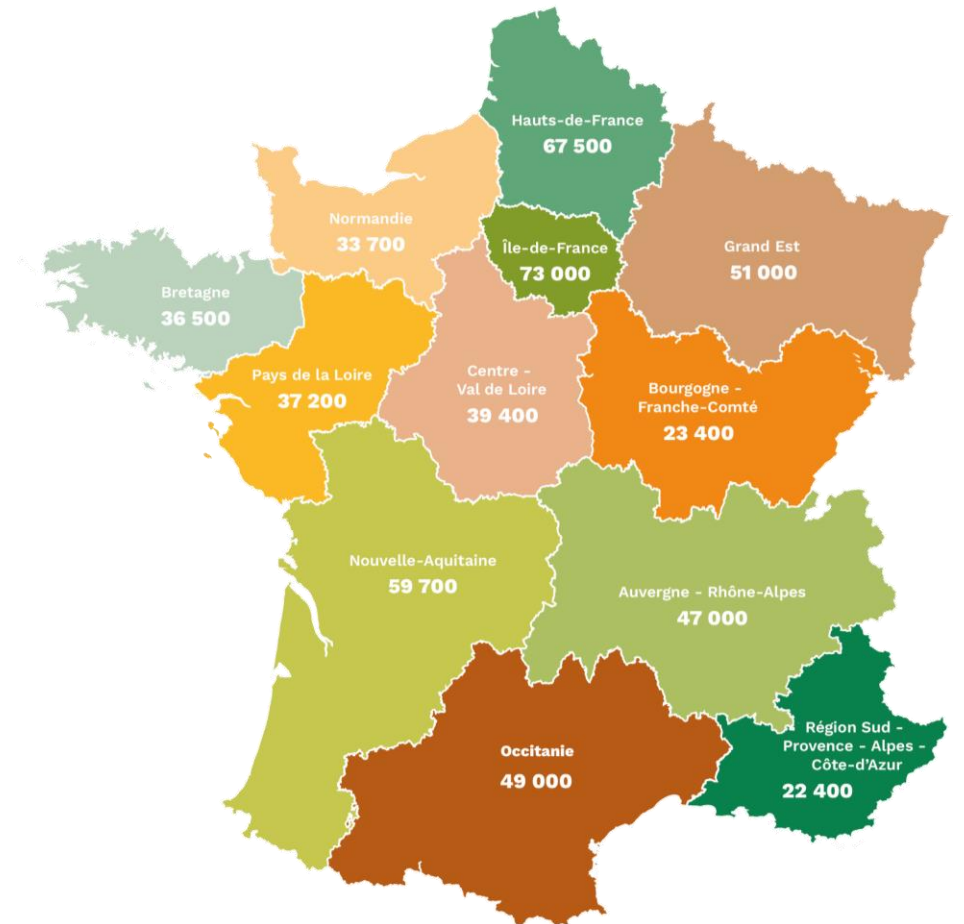
- ❖ **18 céréales** produites en France :
alpiste, amarante, avoine, blé dur, blé tendre, chia, épeautre, maïs, méteil, millet, orge, quinoa, riz, sarrasin, seigle, sorgho, triticale et tritordeum.
- ❖ **50 % des terres arables cultivées sont en céréales**, soit 9.3 millions d'hectares cultivés (dont 6% en agriculture biologique)
- ❖ **240 000 exploitations** cultivent des céréales, env. **500 organismes stockeurs**, **1 000 entreprises de 1ère transformation**

La filière céréalière en quelques chiffres

✂ 540 000 emplois

- 41 % dans les exploitations agricoles et agrofouritures
- 7,3 % pour la collecte, stockage et commercialisation de grains
- 6,1 % dans les unités de première transformation (meuneries, malteries, FAB, amidonneries, maïseries...)
- 45,6 % en seconde transformation (*non incluse dans l'interprofession*)

LES EMPLOIS DIRECTS DE LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE EN FRANCE



La filière céréalière en quelques chiffres

Des filières d'excellence

- **La filière blé farine pain, biscuits et biscottes** : 1^{er} producteur et exportateur européen de blé tendre, 4 Mt de farine transformées par an en France
- **La filière blé dur, semoule, pâtes et couscous** : 500 000 t de blé dur transformées en semoule, 235 000 t de pâtes alimentaires produites et 95 000 t de couscous
- **La filière orge, malt, bière** : 1^{er} producteur européen d'orge brassicole et 1^{er} exportateur mondial de malt
- **L'alimentation animale** : 8,7 Mt de céréales utilisées, 3^e producteur européen d'aliments
- **La filière maïs, maïserie et maïs doux** : usages en alimentation animale, amidonnerie, semoulerie de maïs, maïs doux et maïs popcorn)
- **La filière amidon** : 1^{er} producteur d'amidon en Europe
- **La filière bioéthanol** : 3,3 % de la production française céréalière utilisée pour le bioéthanol et l'alcool éthylique. 1 ha de céréales = 30 hL d'éthanol + 2,8 tonnes de drêches utilisées en alimentation animale
- **La filière riz** : 160 exploitations, 66 000 t de riz paddy produites dont 23% en AB

Place de la France sur la scène internationale



- Producteur européen de blé tendre
- Producteur européen d'amidon
- Exportateur mondial de malt et de semences de maïs



- Producteur européen de maïs grain
- Producteur européen de farine
- Producteur mondial d'orge



- Exportateur mondial de blé tendre



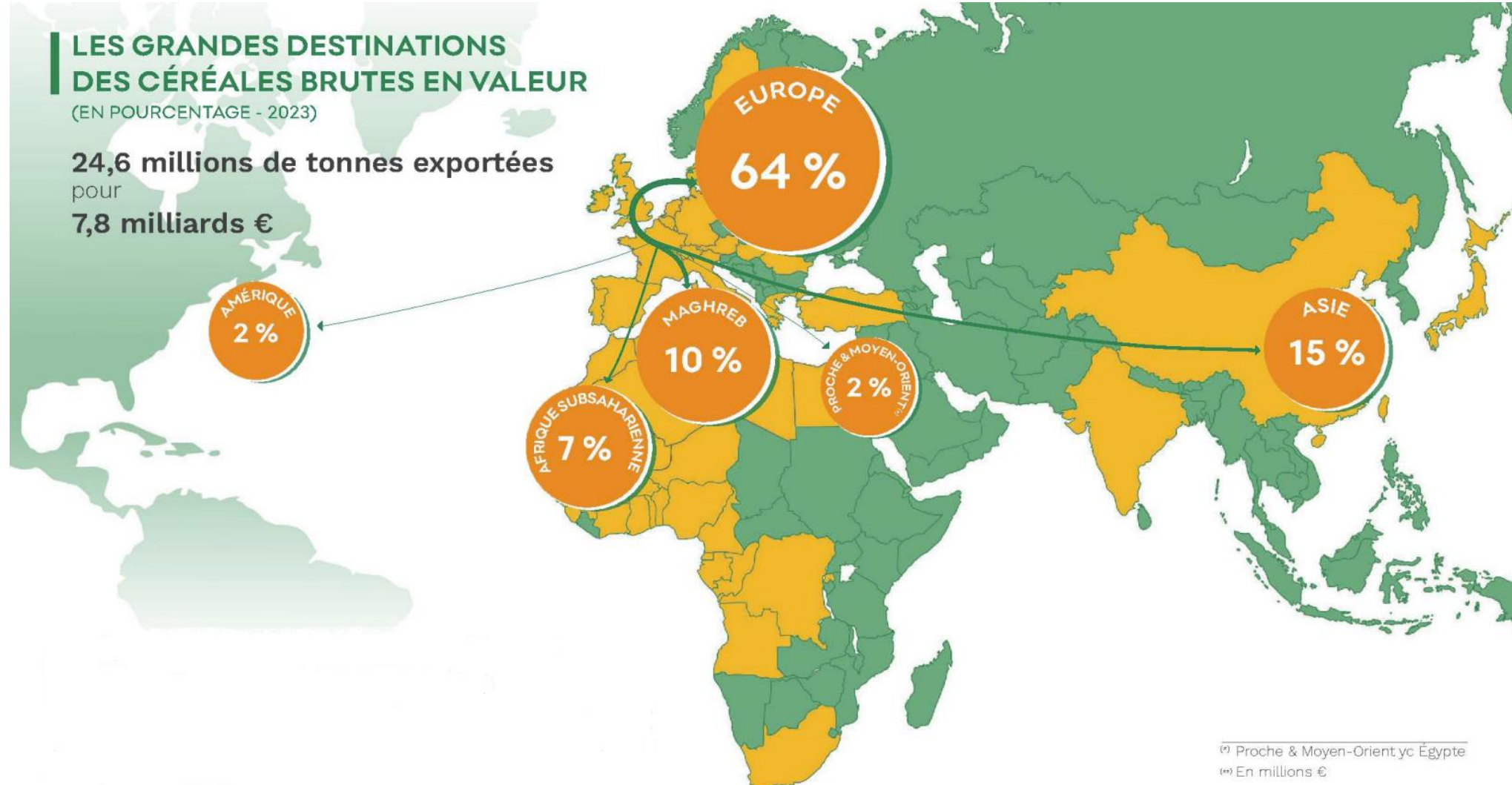
- Exportateur mondial de céréales

Les céréales françaises pour l'international

LES GRANDES DESTINATIONS DES CÉRÉALES BRUTES EN VALEUR

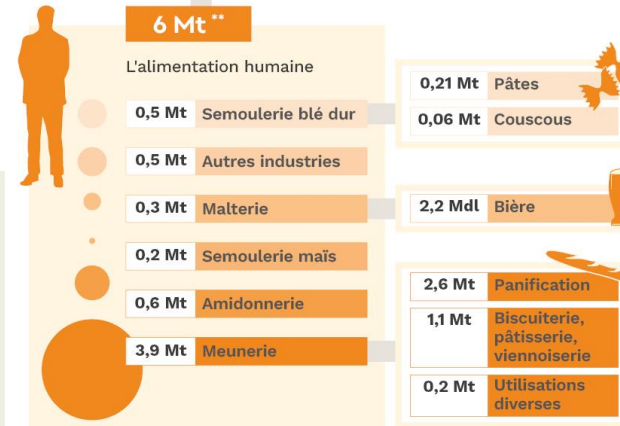
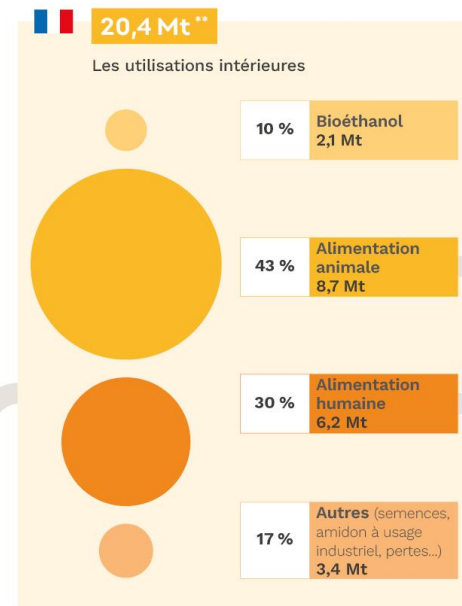
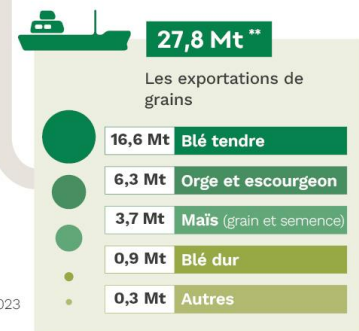
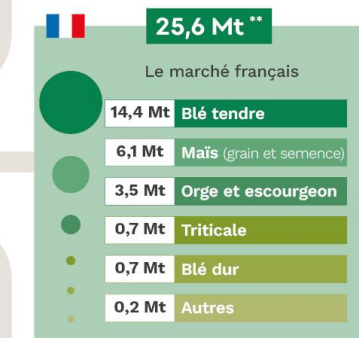
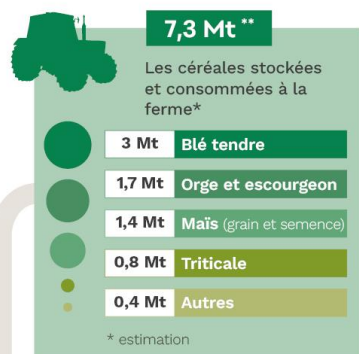
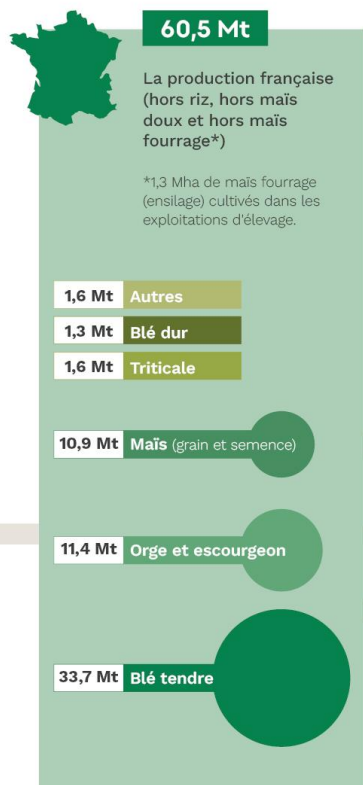
(EN POURCENTAGE - 2023)

24,6 millions de tonnes exportées
pour
7,8 milliards €

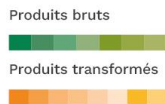


Les chiffres clés 2022/2023

LE MARCHÉ CÉRÉALIER FRANÇAIS



** : Imports et stocks non pris en compte dans la réalisation de ce schéma.



Sources : FranceAgriMer pour la campagne 2022 - 2023

2

Intercéréales

La gouvernance d'Intercéréales

- ❖ 14 associations nationales sont membres de l'interprofession
- ❖ Elles sont représentées par 3 collèges

Producteurs



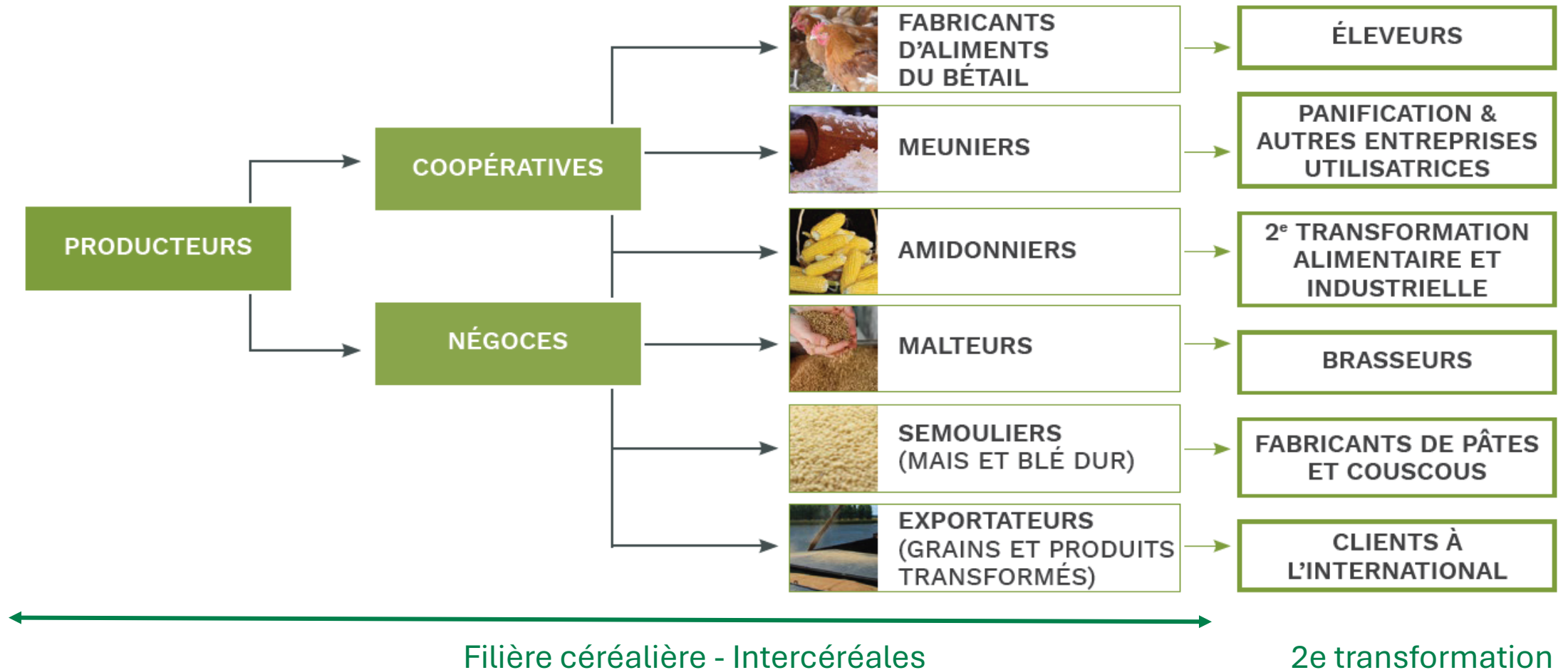
Collecteurs et commerçants



Premiers transformateurs



Les acteurs de la filière céréalière



• La gouvernance

✚ Assemblée Générale

- 3 collèges, 10 représentants par collège
- Fixe les orientations stratégiques d'Intercéréales
- Vote les accords interprofessionnels

✚ Conseil d'Administration

- 3 collèges, 7 représentants par collège + invités et élus référents
- Assure la gestion et veille à la cohérence des actions d'Intercéréales

✚ Bureau exécutif

- 1 Président
- 3 Vice-présidents
- 1 secrétaire, 1 secrétaire adjoint, 1 trésorier

Une gouvernance dédiée au consensus Pour des projets fédérateurs

✚ Pour optimiser **le dialogue** entre les différents professionnels et lui permettre de jouer son rôle, l'interprofession fonctionne selon les principes suivants :

- La **représentativité** garantit aux pouvoirs publics français la prise de positions qui représente la grande majorité des acteurs
- L'**unanimité** lors de la signature de l'accord interprofessionnel pour renforcer la légitimité des décisions
 - ✓ Unanimité des 3 collèges
 - ✓ Au 8/10 au sein de chaque collègue



✚ Intercéréales établit **des accords interprofessionnels** de 3 ans ayant force de loi, après extension par l'Etat (financiers ou qualité)

Les comités et groupes de travail

Les Comités

**Comité CRIST
(Recherche Innovation
Solutions Transfert)**

**Comité
Communication
Promotion**

**Comité
Relations
internationales**

Les comités sont composés des membres des familles, d'un représentant d'Arvalis et d'invités selon les besoins.

L'objectif est de préparer les orientations stratégiques du Conseil d'administration, de suivre l'exécution des programmes.

Les GT et élus référents

Groupes de travail

- RSE
- Agriculture Biologique
- Logistique
- Carbone
- Nutrition Santé
- Plan de surveillance
- Contaminants

3 Les accords interprofessionnels

Qu'est-ce qu'un accord interprofessionnel ?

- ✘ Un accord interprofessionnel dans le secteur agricole est un accord conclu entre l'ensemble des acteurs de l'interprofession. Ces accords visent à coordonner les actions de ces acteurs pour améliorer la production, la transformation, la commercialisation et la distribution des produits agricoles.
- ✘ Un accord interprofessionnel est le fruit d'une co-construction et d'une négociation avec l'ensemble des acteurs. Afin de financer ces actions, l'accord peut prévoir des cotisations. Une interprofession peut demander l'extension de son accord, afin de le rendre applicable à tous.
- ✘ La CVO est l'acronyme de Cotisation Volontaire Obligatoire. Cette cotisation est volontaire car elle est librement déterminée par les élus de l'interprofession. Une fois fixée, elle devient obligatoire, à la suite de son extension par les Pouvoirs Publics, à tous les acteurs professionnels des secteurs représentés par Intercéréales.
- ✘ Préalablement à toute demande d'extension, les interprofessions doivent avoir fait l'objet d'une reconnaissance, qui se traduit par un arrêté interministériel de reconnaissance.
- ✘ Les services instructeurs vérifient que l'organisation interprofessionnelle est bien représentative au sens de l'article 164 de l'OCM. Plusieurs modalités possibles, dont :
 - L'interprofession représente au moins 2/3 en proportion du volume de la production ou de la commercialisation ou de la transformation pour le ou les produits concernés

Accord 2022 / 2025

🚩 Le montant de la CVO :

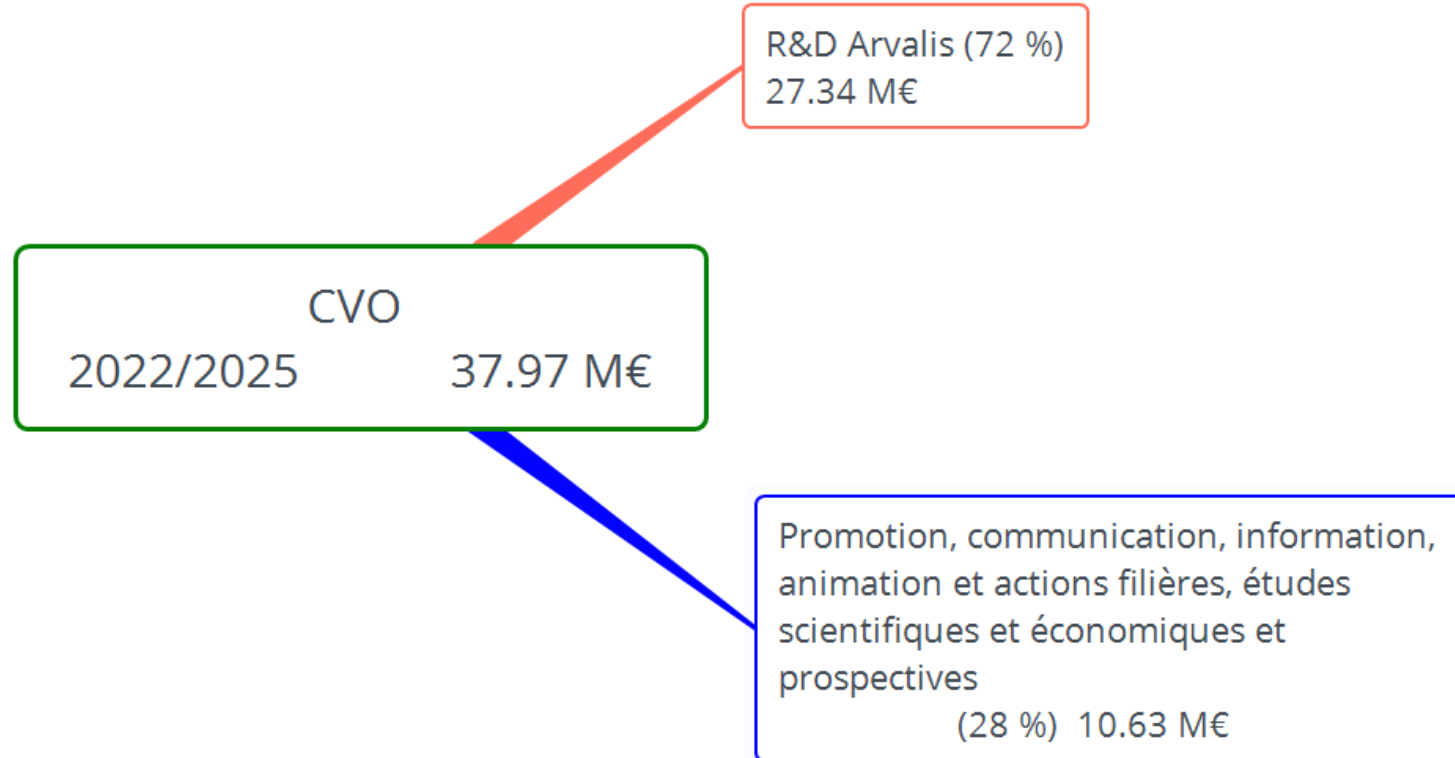
- **0,63€** par tonne de céréales collectées, cotisation perçue auprès des producteurs de céréales (alpiste, amarante, avoine, blé dur, blé tendre, chia, épeautre, maïs, méteil, millet, orge, quinoa, riz, sarrasin, seigle, sorgho, triticales et tritordeum).
- **0,03€** par tonne de céréales collectés, cotisation perçue auprès des collecteurs de céréales.
- **0,20€** par tonne de farine panifiable produite, cotisation perçue auprès des entreprises de meunerie.

Le budget de l'accord 2022-2025 est défini sur la moyenne décennale et est prévu à hauteur de 38 millions d'euros de CVO.

🚩 Répartition de la CVO

- **72% des cotisations** sont destinées au financement d'actions de recherche-développement, de prospective et de filière dont la réalisation est **confiée à ARVALIS** ; l'affectation de la CVO est régie par une **convention d'actions** sur proposition des comités concernés.
- **28%** des cotisations sont destinées au financement d'actions de communication, de promotion, d'information en France et à l'international, d'animation et d'action filière, d'études scientifiques, économiques et prospectives

Budget prévisionnel CVO 2022 / 2025



L'accord interprofessionnel : filière de solutions

Solution à l'alimentation de demain

Une alimentation en quantité et en qualité, créatrice de valeur, qui répond aux nouveaux modes de consommation en France et à l'étranger

Solution aux enjeux du climat

Carbone, biodiversité, eau, énergie

Solution à la vitalité des territoires

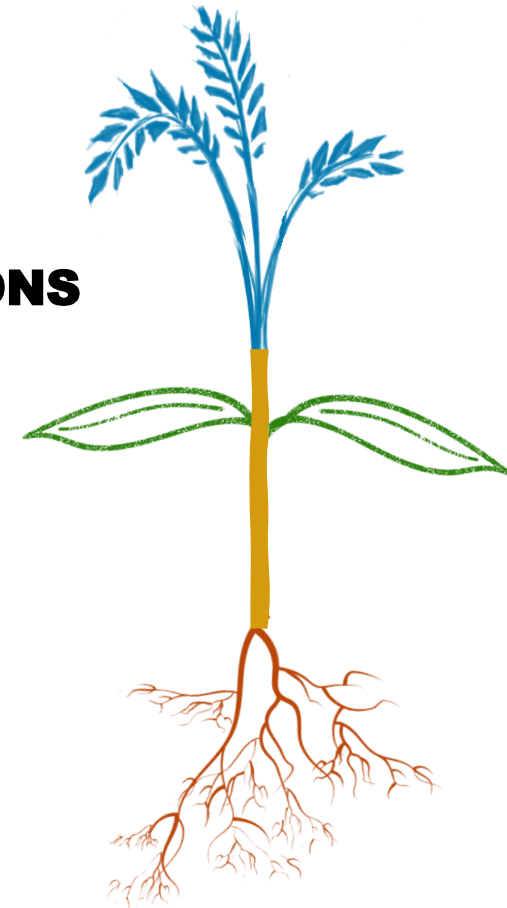
Ancrage territorial, attractivité des métiers, logistique

S'engager collectivement en filière

Une dynamique collective de responsabilité, d'amélioration continue et d'écoute

AXES SOLUTIONS

AXE SOCLE



• Axes du programme ARVALIS 2022/2025

- 1 - Garantir une alimentation saine et durable pour tous les marchés
 - 2 - Développer des pratiques culturales économes en intrants, favorables à l'environnement et économiquement performantes
 - 3 - Adapter les systèmes de grandes cultures au changement climatique et développer des fonctions d'atténuation
 - 4 - Evaluer et favoriser la multi performance des systèmes de production de grandes cultures sur l'ensemble des territoires
- + Appui aux filières

• Accord interprofessionnel « Protéines blé tendre »

- ❖ La teneur en protéines du blé tendre, un critère pour vendre en France et à l'étranger :
 - Le marché intérieur est de plus en plus demandeur en protéines en quantité et en qualité
 - Le blé français à l'export est bousculé par une concurrence de plus en plus menaçante
 - Avec **11,2% de taux moyen** en 2013, le blé français répond à peine aux conditions requises **pour rester dans la course**
- ❖ => **Donner un signal fort et mobiliser tous les acteurs de l'amont à l'aval pour lever les différentes contraintes, et notamment les producteurs pour les inciter à choisir les variétés et les itinéraires techniques adaptés**

• « Plan protéines blé tendre » ?

✚ Trois principaux leviers, à envisager simultanément sous l'égide interprofessionnelle :

- Levier contractuel, avec l'accord interprofessionnel « protéines blé tendre » porté par Intercéréales et étendu par arrêté ministériel
- Levier agronomique et le pilotage de fertilisation azotée
- Levier génétique

✚ => Des actions de recherche et développement, du conseil, de la formation et de l'information

• « Plan protéines blé tendre » ?

- ❖ Les contrats d'achat/vente de blé tendre **doivent mentionner la teneur en protéines**. Ce taux est librement consenti entre les parties
- ❖ Le taux de **11,5% appelé « taux de référence »** dans l'accord est un objectif de progression de la moyenne de la production française de blé tendre. Il ne s'agit **pas d'un taux qui deviendrait obligatoire en l'absence d'autre indication**
- ❖ Tout contrat de vente sera nul de plein droit **en l'absence de cette mention**
- ❖ **Tous les blés** sont concernés par l'accord : meuniers, fourragers ou biscuitiers ; quelle que soit leur destination

4

Les activités

Activités

Activités

- ❖ Présentation des récoltes et productions françaises en Europe et dans les pays tiers / veille concurrentielle / valorisation de l'export
- ❖ Suivi de la réglementation et des enjeux de la filière (EGA / réglementation engrais / marché à terme / engrais / énergie)
- ❖ Construction d'une politique RSE de filière (carbone / biodiversité / attractivité / etc.)
- ❖ Construction de grands projets logistiques (Coésio / Multirégio) et cellule récurrente de suivi (ferroviaire / fluivial)
- ❖ Accompagnement des filières (plan blé dur / forum blé tendre / journée orge de brasserie)
- ❖ Etude offre/demande (blé tendre et maïs)
- ❖ Défense équilibrée des filières spécifiques (CDC Label rouge / Bio)
- ❖ Animation des CRC
- ❖ Animation du plan de surveillance filière
- ❖ Gestion de crise (Ukraine / Buitoni / Eau / Energie / Export / Phytosanitaire)
- ❖ Préviation des rendements (blé tendre)
- ❖ Promotion de la filière (Ecole des Céréales / Epok Epi / graines de Champions / Grande brasserie/ SIA)
- ❖ Affaires publiques

Un engagement RSE en filière

- ❖ **Engager la filière dans une dynamique d'amélioration** continue en dialoguant avec nos parties prenantes : être positifs et proactifs plutôt que subir
- ❖ **Révéler, affirmer que notre filière est ouverte, responsable et engagée, source de solution et utile à la société**
- ❖ Constituer le **cadre de cohérence** pour accompagner la transformation de la filière
- ❖ **Valoriser les engagements collectifs et individuels** autour d'une vision partagée
 - En France : Réduire le fossé entre les pratiques et leur perception
 - À l'international : valoriser la filière, son organisation et ses produits
- ❖ **Apporter la preuve de la légitimité et crédibilité** de nos actions





Merci de votre attention